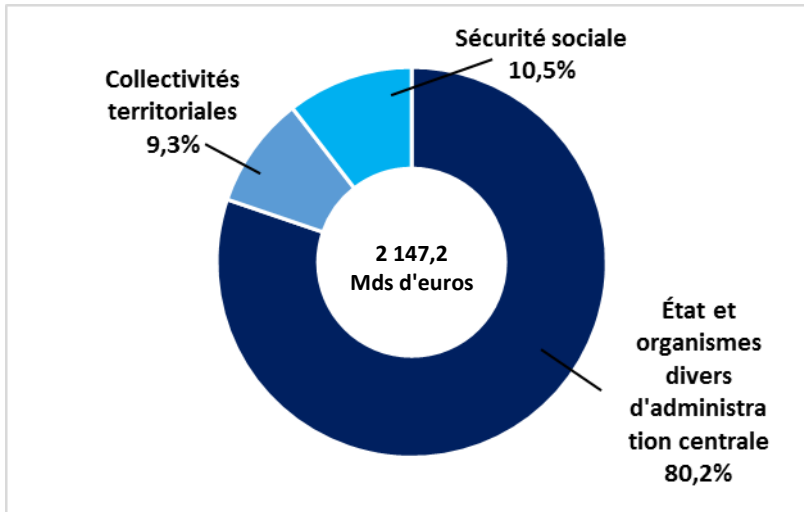


Fiche Repères Dettes publiques

Répartition de la dette publique par administration En 2016



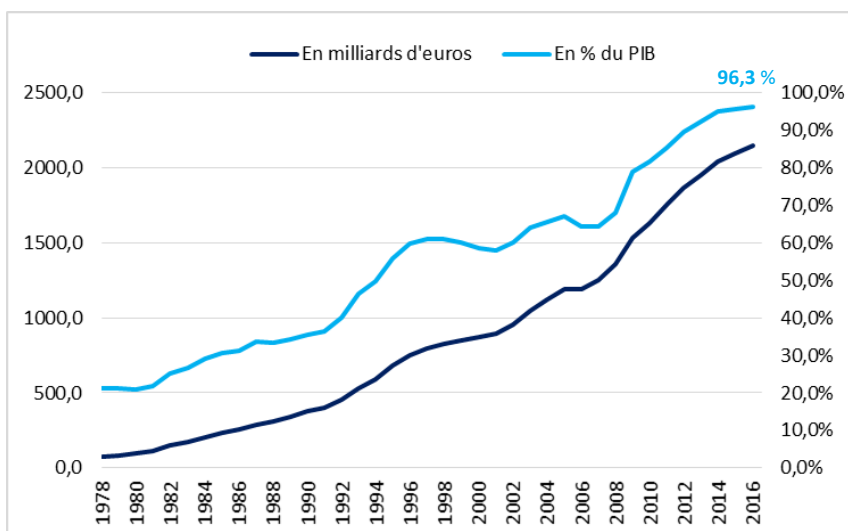
Source : Insee

En 2016, la dette publique s'élève à 2 147,2 milliards d'euros. La dette de l'État en constitue la plus grande part (1 709,9 milliards d'euros). La dette de la Sécurité sociale atteint les 225 milliards d'euros tandis que celle des collectivités locales atteint 199,6 milliards d'euros.

La **dette publique** regroupe la dette contractée par :

- l'État et les organismes divers d'administrations publiques (par exemple Université, CNRS etc.),
- la **Sécurité sociale dont l'assurance retraite**,
- les **collectivités territoriales**.

Évolution de la dette publique de 1978 à 2016 En milliards d'euros (à gauche) et en % du PIB (à droite)



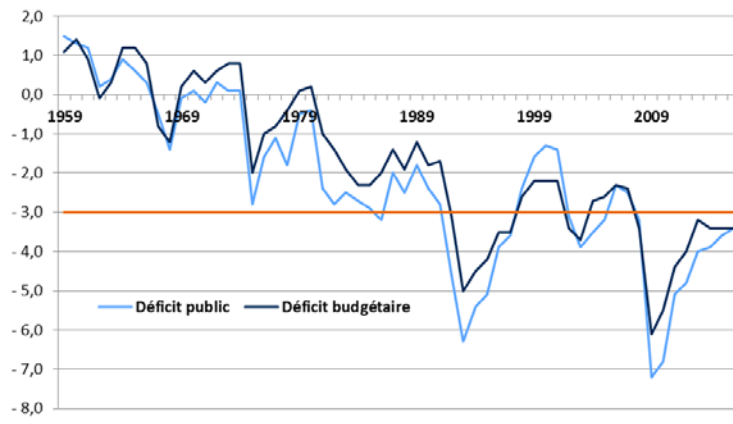
Source : Insee

Depuis 1980, la dette publique de la France n'a cessé de progresser, notamment depuis 2008. À la fin de l'année 2016, elle représente 96,3 % du PIB.

La dette publique peut également être exprimée en % du PIB. Au delà de 100 %, cela signifie que l'endettement public est supérieur à la richesse nationale créée chaque année.

Attention, si la dette est un stock, le déficit est un flux. La dette est donc le résultat de l'accumulation de déficits sur plusieurs années.

Évolution comparée du déficit public et du déficit budgétaire En % du PIB



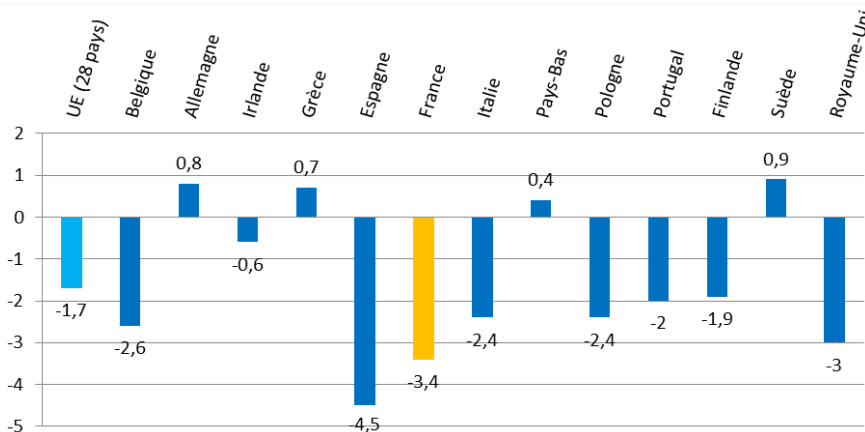
Source : Insee

Entre 1959 et 1991, le déficit public s'est maintenu en dessous de la barre des 3 %. À partir de 1992, il dépasse cette limite symbolique pour atteindre 6,5 % du PIB en 1993. Un record qui sera dépassé lors de la crise financière de 2007/2008. En 2009, il représente 7,2 % du PIB. Il s'élève en 2016 à 3,4 % du PIB.

Rappel : le **déficit public** correspond à un solde négatif du budget des administrations publiques. Le **déficit budgétaire** correspond quant à lui à un solde négatif du budget de l'Etat.

Selon le Pacte de stabilité et de croissance adopté en 1997 par les chefs d'États et des gouvernements européens (dont la France), le déficit public ne doit pas dépasser 3 % du PIB pour l'ensemble des administrations publiques.

Comparaisons européennes Déficit public en 2016, en % du PIB



Source : Eurostat

En 2016, la France présente un déficit public supérieur à celui constaté en moyenne dans les pays européens. Il s'élève à 3,4 % du PIB contre 1,7 % dans l'Union européenne.

Aller plus loin

La finance pour tous :

La dette publique : <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/vie-economique/politiques-economiques/comptes-publics/la-dette-publique/Déficit et dette publique> :

<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/vie-economique/economie-francaise/deficit-et-dette-publique/>

Qui détient la dette publique : <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/vie-economique/economie-francaise/deficit-et-dette-publique/qui-detient-la-dette-publique/>

Le site de l'Insee : <http://www.insee.fr/fr/> et d'Eurostat : <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/home>